



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/89
29 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTER DATÉE DU 28 JANVIER 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU
PÉROU AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la note, en date de ce jour, que vous a adressée M. Eduardo Ponce, Vice-Ministre de la politique internationale et Secrétaire général chargé des relations extérieures du Pérou à propos des récents incidents à la frontière entre le Pérou et l'Équateur.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando GUILLEN

ANNEXE

Lettre datée du 28 janvier 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre de la politique internationale et Secrétaire général chargé des relations extérieures du Pérou

J'ai l'honneur de vous informer que mon pays a été victime d'une agression armée de la part de l'Équateur, dont les troupes ont fait des incursions en territoire péruvien, violant la frontière définitivement établie par le Protocole de Rio de Janeiro de 1942 et la Sentence arbitrale rendue par Braz Dias de Aguiar.

Malgré les nombreuses déclarations faites par mon gouvernement en vue de surmonter, grâce au dialogue, des incidents comme ceux qui ont eu lieu les 9 et 11 janvier dernier sur la rive gauche de la source du fleuve Canepa, c'est-à-dire en territoire péruvien, et d'éviter qu'ils ne se reproduisent, le 26 de ce mois un hélicoptère de l'armée équatorienne a bombardé un poste d'observation situé à 4 kilomètres à l'intérieur de notre territoire, agression qui a été dénoncée hier devant l'Organisation des États américains.

Je tiens à vous faire savoir également que ce jour le Président de la République, M. Alberto Fujimori, a reçu le Secrétaire général de l'Organisation des États américains et qu'après l'avoir informé des incidents survenus dans un secteur limité de la zone frontalière, il lui a réaffirmé que le Gouvernement péruvien est tout à fait disposé à prendre des mesures de nature à désamorcer la situation tendue actuelle, dans le cadre du Protocole de Rio de Janeiro et de la Sentence arbitrale rendue par Braz Dias de Aguiar, et avec le concours des Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des États-Unis, pays garants du Protocole.

Le Vice-Ministre de la politique internationale et Secrétaire général chargé des relations extérieures

(Signé) Eduardo PONCE V.
